

Au service de votre confort et de votre sécurité

L'expertise éclairage naturel, aération naturelle et désenfumage naturel pour des bâtiments durables

+ Daylight



Naturally Performing Environments*

*Des environnements naturellement performants

+ Air



+ Safety

Kingspan Group

Leader mondial dans l'isolation haute performance et les solutions d'enveloppe du bâtiment.

Fondé à la fin des années 60, le groupe n'a cessé de croître, pour devenir une marque de premier plan au sein de l'industrie de la construction.

Ensemble, nous avons l'opportunité de rendre nos constructions plus écoénergétiques, plus belles, plus adaptables, plus sensibles à l'environnement et plus productives. Nos méthodes de construction, de plus en plus efficaces, répondent à des normes plus exigeantes que jamais. Elles consomment et produisent de l'énergie intelligemment, afin de devenir de véritables investissements pour notre futur.

Gene M. Murtagh, PDG Kingspan Group PLC

5

Divisions opérationnelles

+ 14 000

Employés dans le monde

+ 70

Pays

+ 100

Sites de production



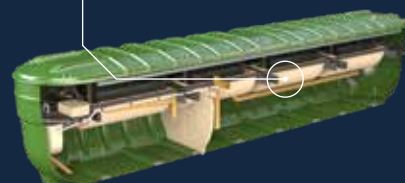
Insulated Panels



Water & Energy



Insulation



Light + Air



Access Floors



Kingspan division Light + Air



Forte de plus de 1 700 collaborateurs, la division Kingspan Light + Air conçoit, fabrique, met en œuvre et assure la maintenance de solutions d'éclairage naturel, de ventilation naturelle et de désenfumage naturel pour la toiture et la façade.

En France

Ecodis rejoint Kingspan en 2016
et représente désormais :

± 300

Collaborateurs
Dont 110 techniciens & poseurs

+ 7 000 / an

Visites de maintenance

+ 4 000 / an

Chantiers & interventions

30 000 m²

de production
Saint-Priest (69)



Le savoir-faire d'un fabricant et l'expérience d'une société de services, de pose et maintenance combinés

En appui des conseils proposés pour vous aider à concevoir des bâtiments responsables en terme d'économies d'énergie, de sécurité et de bien-être, Kingspan Light + Air vous garantit une bonne exécution de vos ouvrages grâce à son expertise chantier éprouvée depuis près de 45 ans. Chaque jour, nos équipes Travaux et Maintenance, présentes sur toute la France, et en assistance technique à l'international, se mettent au service des maîtres d'ouvrage et des installateurs.



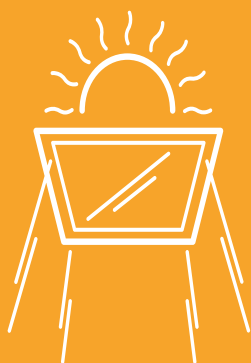
Un accompagnement international

- Présence ou représentation locale en Europe du Sud, Maghreb et Afrique.
- Des solutions qui s'adaptent à chaque pays.
- Connaissance des réglementations et contraintes locales.
- Assistance technique sur chantier sur demande.

Certifications



Scannez le QR Code pour découvrir le domaine d'application et le périmètre de nos certifications.



Jusqu'à

50%

d'économie
d'énergie

Éclairage naturel

L'apport de lumière naturelle dans vos locaux génère bien-être et économie d'énergie.



Réglementation

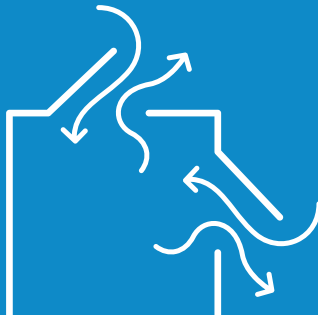
- **Code du Travail : art. 4213-2 et R. 4223-4** encourage l'utilisation de la lumière naturelle dans les locaux de travail.
- **Norme NF EN 12464-1** « Eclairage intérieur des lieux de travail » préconise des niveaux d'éclairage moyen. Exemple : Bureaux 300 Lux.
- **EN 17037** « Daylight in buildings » indique un niveau minimal de 300 Lux, sur plus de 50 % du temps pour plus de 90 % de la surface.
- La future **RE 2020** renforcera le recours à l'éclairage naturel.
- Et les démarches **HQE**, certifications **BREAM** et **LEED**, ainsi que **WELL** mettent l'accent sur l'utilisation de l'éclairage naturel.



Ventilation naturelle

Ventiler c'est renouveler l'air dans les locaux, assainir les postes de travail et maîtriser les températures ambiantes.

Une ambiance de travail, correctement chauffée ou rafraîchie contribue au bien-être des occupants.



Nous passons

80%

de notre temps
dans des lieux fermés



Réglementation

- Décret n° 84.1094 du 07 Décembre 1984, obligation du maître d'ouvrage : Code du Travail Art. R4212-1 à R 4212-7

L'air doit être renouvelé.

Les installations d'aération doivent être maintenues en bon état et régulièrement contrôlées.

L'air recyclé doit être traité, filtré et surveillé.

L'inspecteur du travail peut mettre en demeure le chef d'établissement d'effectuer les contrôles de ses installations.

- Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public

Les crèches et les écoles depuis le 1er janvier 2018, puis les accueils de loisirs, les établissements en 2020 et les autres établissements en 2023.

Avant le 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré.

Avant le 1er janvier 2023 pour les autres établissements.





90%

des victimes d'incendie
meurent intoxiquées
par les fumées



Désenfumage naturel

Le désenfumage naturel, réalisé par des amenées d'air et des évacuations de fumées communiquant avec l'extérieur, a pour but de :

- Maintenir une visibilité suffisante.
- Conserver un taux d'oxygène acceptable.
- Diminuer la teneur en gaz toxiques.
- Evacuer la chaleur produite par le foyer.



Réglementation (Obligation de désenfumer les bâtiments)

Établissement recevant du Public

Arrêté du 22 mars 2004

Art. DF 7 : « Les locaux de plus de 100 m² en sous-sol, les locaux de 300 m² en rez-de-chaussée et en étage, ainsi que les locaux de plus de 100 m² sans ouverture sur l'extérieur (porte ou fenêtre) sont désenfumés. Ce désenfumage peut-être réalisé soit par tirage naturel, soit par tirage mécanique. »

Bâtiments industriels et commerciaux

Régis par le Code du Travail

Art. R.4532-18 : « Les locaux situés en rez-de-chaussée et en étage de plus de 300 m², les locaux aveugles et ceux situés en sous-sol de plus de 100 m² et tous les escaliers doivent comporter un dispositif de désenfumage naturel ou mécanique (...). »

Habitation

Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 31 Janvier 1986

Art. 25 : « Dans les habitations collectives de la 2^e famille et 3^e famille A, (...) en partie haute de l'étage élevé, la cage d'escalier doit comporter un dispositif fermé en temps normal permettant, en cas d'incendie, une ouverture d'un mètre carré au moins assurant l'évacuation des fumées. »





Services

Kingspan Light + Air, premier installateur / mainteneur de systèmes de désenfumage naturel en France, s'engage à vos côtés et vous garantit :

- Près de 45 ans d'expérience en tant que spécialiste du désenfumage.
- Le savoir-faire d'un fabricant reconnu.
- Des prestations conformes aux exigences réglementaires.
- Des moyens d'action appropriés à nos métiers et éprouvés par nos qualifications.
- Des dépannages assurés sous 48 h pour remédier aux urgences et des conseils appropriés à votre problématique et vos installations.

Nous faisons tout pour que vous soyez "sûrs" et "certains". Kingspan Light + Air est la seule société en France dans son domaine à disposer de l'ensemble des certifications et qualifications reconnues.



Parmi nos références

Public et Parapublic

OPAC de Haute-Savoie, du Jura, de l'Isère, Mairie de Rillieux-la-Pape, Mairie de Saint-André-lez-Lille, Mairie de St-Etienne, Mairie de Saint-Fons, Collèges du département du Rhône, Lycée Condorcet de St-Priest, Université de Grenoble, Aéroport de Lyon St-Exupéry, CHU Dijon, Centre Hospitalier de Gonesse, Bâtiment de la Région Auvergne-Rhône-Alpes...

Industrie

PSA, Volvo Trucks, Evobus, Honda, Bic, Dassault, Airbus, Sanofi, Laboratoires Boiron, Sony, Yoplait, Nestlé, Badoit, Prologis, Bayer, NTN-SNR, Groupe Avril (Lesieur, Saipol), Rockwool, Firalp...

Grande Distribution

Groupe Carrefour, Groupe Auchan, Groupe Casino, Groupe ALDI, Groupe LIDL, Décathlon, Zara, H&M, Hygena, Castorama, Go Sport, Entrepôts Métro Cash & Carry, Grand Frais, Kiabi, Gamm Vert, Bricorama, Darty, Maison du Monde, Plateforme du Bâtiment...

Logistique

Gefco, DHL, Chronopost, Coliposte, Fedex, Geodis, Groupe Kuehne Nagel, Dimotrans, FM Logistic...

Facility Management

Vinci Facilities, Eiffage, Cofely, SNEF, Spie...

Kingspan Light + Air

31 Rue Nicéphore Niépce
69800 Saint-Priest - France
T : +33 (0)4 78 96 69 00
M : accueil.kla@kingspan.com
www.kingspan.fr/kla

Pour l'offre de produits dans d'autres pays, veuillez
consulter votre représentant local ou visiter le site
www.kingspan.com

Textes et photographies non-contractuels. Les informations sont données
sous réserve d'erreurs typographiques, ou de modifications des produits
depuis l'impression de ce document.